



Notre mot à dire

SALAIRS 2020 :
+ 1,25% AU 1^{ER}
JANVIER OU
+ 1,40 % AU 1^{ER}
FÉVRIER

La FEETS-FO a signé un accord sur les salaires minima conventionnels qui prévoit une revalorisation applicable suivant la date d'extension. L'augmentation sera de 1,25 % et applicable au 1^{er} janvier 2020 si la publication de l'arrêté d'extension au JO intervient avant le 1^{er} janvier. Si l'extension intervient à compter du 1^{er} janvier 2020 la revalorisation sera de 1,40% et applicable à compter du 1^{er} février 2020.



Sommaire

SALAIRS 2020 :

+ 1,25% AU 1^{ER} JANVIER OU
+ 1,40 % AU 1^{ER} FÉVRIER

LOI 100% SANTÉ

LA COURSE AUX VOIX....

PRÉCARITÉ ET FORMATION:
QUALITÉS SANS COMPÉTENCES
QUALIFIANTES

SECTEUR FÉDÉRAL DU NETTOYAGE-PROPRETE : FEETS-FO

Grille de SALAIRES applicable au 1^{er} Janvier 2020 ou 1^{er} février 2020

FILIÈRE EXPLOITATION

		01 Janvier 2020	01 février 2020		
Maîtrise exploitation	MP5	18,23	18,25	Assimilé Cadre	
	MP4	16,87	16,89	Assimilé Cadre	
	MP3	15,13	15,15		
	MP2	13,64	13,66		
	MP1	12,90	12,92		
Chef d'équipe	3	12,85	12,87		
	2	12,71	12,73		
	1	12,02	12,04	01 Janvier 2020	01 février 2020
		Colonne A		Colonne B	
ATQS	3	12,45	12,47	12,71	12,73
	2	11,58	11,60	11,78	11,79
	1	10,97	10,98	11,15	11,16
AQS	3	10,76	10,78	10,96	10,97
	2	10,66	10,68	10,85	10,87
	1	10,57	10,59	10,75	10,77
AS	3	10,51	10,53	10,70	10,72
	2	10,46	10,47	10,64	10,66
	1	10,43	10,44	10,58	10,60



ceci n'est qu'

FILIERE ADMINISTRATIVE « taux horaire »

MAÎTRISE - MA	MA3	18,05	18,08	Assimilé cadre
	MA2	17,10	17,13	
	MA1	15,09	15,11	
EMPLOYÉS - EA	EA4	13,56	13,58	
	EA3	12,40	12,42	
	EA2	11,26	11,28	
	EA1	10,50	10,52	

FILIÈRE CADRE MINIMA CONVENTIONNELS

CADRES - CA	CA6	4824,21	4831,36	
	CA5	4415,36	4421,90	
	CA4	4160,30	4166,47	
	CA3	3598,94	3604,27	
	CA2	3220,38	3225,15	
	CA1	2729,96	2734,01	

Colonne A : Propreté ou Prestations associées

Colonne B : Propreté et Prestations associées (sous réserve d'exercice continu pendant 3 mois hors cas de remplacement)

CE1 : encadrement de salariés Propreté ou Prestations associées

CE2 et CE : encadrement de salariés Propreté et/ou Prestations associées





LOI 100% SANTÉ

La FEETS-FO a signé un accord pour le régime recommandé de la branche (AG2R) qui permet un reste à charge de 0 pour certains équipements d'optique, aides auditives et soins prothétiques dentaires.

LA COURSE AUX VOIX....

Le monde de la Propreté n'est pas toujours l'univers où le droit social et le droit syndical prospèrent le plus.

L'éparpillement des salariés, la méconnaissance de leurs droits, leur manque de culture syndicale, la difficulté du travail associés fréquemment à une maîtrise imparfaite de la langue française font qu'ils ont tendance à rester isolés.

Ils, ou plutôt elles, car plus de 80% des salariés de la Propreté sont des femmes, ont souvent comme seul lien le syndicat.

Mais les règles de représentativité, aggravées par les ordonnances Macron, contraignent les organisations syndicales à être en concurrence permanente et ne pas être toujours aussi disponible qu'elles le souhaitent.

Et tout cela pour le bonheur des employeurs.

C'est dans ce contexte, que la section FO ISOR s'est lancée dans une longue campagne d'élections professionnelles.

Pour la société ISOR, ce sont 10 agences provinciales et 4 autres parisiennes, qui sur une période d'une année, doivent élire les membres du personnel des Comités Sociaux et Economiques (CSE).

Il a fallu déjà quelques mois pour digérer la suppression des Délégués du Personnel et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, comprendre les nouvelles règles des élections CSE, intégrer cette fameuse proportionnalité F-H et surtout expliquer à nos camarades la diminution importante du nombre de sièges à pourvoir.

Billet de train dans la poche, tracts sous le bras et des arguments plein la tête, c'est ainsi que j'ai, en tant que délégué syndical central, débuté en janvier 2019 la campagne électorale me conduisant tout d'abord à Strasbourg. Puis ce fut, toujours en janvier à Rouen, en mars Lyon, Grenoble et Dijon,



ceci n'est qu'

en avril à Lille et à Nantes, en mai à Marseille et en juin à Toulouse et Bordeaux.

Pour les quatre agences parisiennes, cela sera en fin d'année 2019.

Mobiliser mes équipes syndicales locales, solliciter les unions départementales et la fédération et en plus toujours travailler sur mes sites, a nécessité une vraie débauche d'énergie.

Mais malgré la concurrence syndicale les résultats ont été au rendez-vous.

Agences	Nombre d'électeurs	Représentativité
Strasbourg	51	100%
Rouen	158	98,59%
Lyon	585	28,86%
Grenoble	91	60,86%
Dijon	151	63,00%
Lille	314	51,80%
Nantes	376	37,50%
Marseille	272	53,01%
Toulouse	476	39,64%
Bordeaux	757	32,86 %

Ces bons résultats électoraux, qui sont le fruit d'un travail d'équipe, ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt.

Il apparaît probable que FO ISOR sera représentatif au plan national en fin d'année.

Peut-être la 1^{ère} organisation syndicale dans l'entreprise.

Mais cette représentativité ne doit pas être une fin en soi.

Militer efficacement devient de plus en plus difficile et nécessite un investissement personnel important.

La force du syndicat ce sont ses adhérents, hommes et femmes.

Cette course aux voix, véritable course d'obstacle, est une course d'équipe, une course collective.

C'est le travail de chacun et chacune des militant(e)s qui a permis d'obtenir de tels résultats.

un journal



Visiter les chantiers, tôt le matin et tard le soir, pour échanger avec nos adhérents et rencontrer les salarié(e)s pendant des jours et des jours avec comme seul arme celle de notre force de persuasion n'a pas été une siné-cure.

Et même pas un goodies à offrir.

Par ces quelques lignes, je veux dire merci à tous ces militants et militantes du terrain, de l'ombre pour leur travail syndical à ISOR mais aussi celles et ceux d'autres entreprises.

Mais aussi comment dire merci à toutes celles et ceux qui ont voté pour nos listes... ?

Peut-être en faisant que le souffle de leurs voix ne s'arrête pas à la porte de l'entreprise mais gonfle les drapeaux de la lutte du combat fédéral et confédéral ?

Mujo OKOVIC, DSC ISOR
m.okovic@isor.fr - 06.70.65.56.83

FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ÉNVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS
ET DES SERVICES FORCE OUVRIÈRE
46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris
Tél. : 01.44.83.86.20 • Fax : 01.48.24.38.32
Courriel : contact@feets-fo.fr • Site : www.feets-fo.fr
Directeur de la Publication : Jean HEDOU • Rédaction : Etienne CASTILLO
Publication éditée par la FEETS-FO • Impression FEETS-FO au siège de la Fédération
Publicité : au Journal • N° CPPAP : 0524 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618
Prix à l'unité : 0,84 Euros • Abonn.t annuel : 10,06 Euros (12 numéros)
Abonn.t principal + supplément : 13,72 Euros • Abon.t de soutien : 15,24 Euros



ceci n'est qu'



AG2R LA MONDIALE

Lever les obstacles financiers à l'accès aux soins grâce au 100% santé

100% santé, l'essentiel

Lunettes de vue, prothèses auditives, couronnes dentaires... Ces équipements, qui répondent à des besoins élémentaires, sont pourtant souvent coûteux. Sous le double effet de prix fixés librement par les professionnels et d'un faible remboursement par l'Assurance maladie, les frais assumés par l'assuré restent élevés.

Un reste à charge inenvisageable pour certains de nos concitoyens.

On estime ainsi que, parmi les 20 % de Français aux revenus les plus bas, près d'1 sur 5 renonce pour des raisons financières à s'équiper en optique, et près d'1 sur 3 à des soins dentaires*.

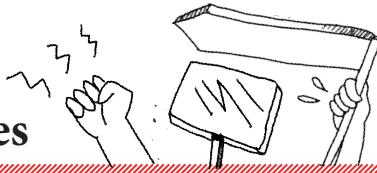
Avec des conséquences néfastes sur leur vie professionnelle et sociale, mais aussi sur leur santé. C'est à cette double problématique sanitaire et sociale qu'entend répondre le plan « 100 % santé », dévoilé le 13 juin 2018 par Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé. Une mesure qui garantit un accès équitable aux soins optiques, dentaires et auditifs, grâce à une prise en charge intégrale de certains postes de soins.

* Source : ministère des Solidarités et de la Santé

Plus d'informations sur notre site
AG2R LA MONDIALE



PRÉCARITÉ ET FORMATION: Qualités sans compétences qualifiantes



Les salariés du secteur du nettoyage-propreté travaillent le plus souvent en toute autonomie et en relation directe avec le client. Leur travail les conduit à assumer certaines responsabilités : détention de clefs, accès aux alarmes, au matériel informatique, aux documents...

Le salarié doit savoir s'organiser, se débrouiller, comprendre et mémoriser vite l'organisation d'un site, être logique, s'adapter, gérer les relations aux clients, aux usagers... **Ces compétences classiques du travail dans les services sont toujours aussi peu formalisées, reconnues et rémunérées.** Quant aux savoirs professionnels, ils se caractérisent par une totale absence de valeur sociale. Ces compétences acquises avec l'expérience professionnelle et la pratique du métier ne sont guère reconnues : les perspectives de promotions sont très limitées.

Enfin de multiples tâches sont couramment effectuées par les salariés (planning, coordination, entretien du matériel, relation client...) sans être reconnues, déléguées de façon individuelle et tacite.

Au moment où la formation est devenue obligatoire dans toutes les entreprises et pour tous les salariés , l'exemple du nettoyage permet de relativiser les frontières parfois dressées : certes le travail est socialement dévalorisé et les salariés en souffrent mais le fonctionnement en sous-traitance, la précarité et l'isolement des situations de travail, **la non reconnaissance et rémunération des compétences, l'absence d'évolution professionnelle** ont un impact évident sur la souffrance physique et morale ressentie.

C'est pourquoi la FEETS-FO a demandé et obtenu une négociation pour un passage automatique de l'AS1 à l'AS2 et une reconnaissance des CQP dans les classifications.

La négociation a démarré depuis le mois de juin et n'a pas encore abouti mais la FFETS-FO mettra tout en œuvre pour sécuriser les parcours professionnels des plus fragiles et pour rendre effectif l'accès de tous au droit à la formation et à l'évolution professionnelle.

